

Communiqué de presse

Dimanche 7 mars 2010

Deuxième pilier : le problème reste entier

Commentaire relatif au refus de l'adaptation du taux de conversion minimum LPP

economiesuisse déplore la décision du souverain de refuser la réduction du taux de conversion minimum dans la prévoyance professionnelle. L'occasion de prendre à temps des mesures pour doter le deuxième pilier de bases solides a ainsi été manquée. Ce net refus remet en question le financement durable des prestations du deuxième pilier. Par cette décision, la population a exprimé son hostilité à l'idée d'une adaptation des prestations du deuxième pilier, une attitude qui était très tôt perceptible. Le problème de la garantie des rentes futures du deuxième pilier et de la redistribution des actifs vers les rentiers au sein du deuxième pilier restera donc entier et ira en s'intensifiant à l'avenir. Autrement dit, la prévoyance professionnelle ne sera pas garantie à long terme. Cette décision n'est ni favorable à notre économie, ni dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Il importe désormais de veiller à ce que le système des trois piliers, éprouvé et reconnu à l'échelle internationale, ne soit pas mis en jeu à la légère. economiesuisse refuse que le phénomène de redistribution aux dépens des actifs et des jeunes générations prenne de l'ampleur. L'organisation faîtière de l'économie exige donc que les révisions des assurances sociales prévues (AC, AVS, AI) aillent de l'avant. Seules des assurances sociales financées durablement sont efficaces et sûres.

Pour toutes questions :

Cristina Gaggini, directrice romande

Téléphone : 078 781 82 39

cristina.gaggini@economiesuisse.ch